

ARRÊTÉ N°2020/032
PORTANT DELEGATION DE
FONCTION DE PRESIDENCE DE
LA COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES

Le Président de l'établissement public territorial PARIS TERRES D'ENVOL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L.5219-2 et L.5211-2 et L.1411-5 concernant la représentation à la Commission d'appel d'offres,

Vu le procès-verbal en date du 11 juillet 2020 relatif à l'élection du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol,

Vu la délibération n°38 du conseil de territoire en date du 11 juillet 2020 portant création de la Commission d'appel d'offres à caractère permanent,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'EPT Paris Terres d'Envol, et plus précisément des opérations liées à la commande publique, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction concernant la présidence de la Commission d'appel d'offres,

ARRÊTE

- ARTICLE 1** Monsieur Paulo MARQUES, est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du Président, à la présidence de la Commission d'appel d'offres pour la durée du mandat, à compter de la date du présent arrêté.
- ARTICLE 2** Monsieur Paulo MARQUES, dans le cadre de cette délégation, est amené à signer les documents suivants : convocation à la CAO, procès-verbaux des réunions et tous les courriers relatifs.
- ARTICLE 3** Le présent arrêté sera affiché et inscrit au registre des actes, transmis en Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité, et notifié à l'intéressé. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Fait à Aulnay-sous-Bois le **31 JUL. 2020**

Le Président



Bruno BESCHIZZA

Notifié à l'intéressé le :

Spécimen de signature :

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20200826-2020-032-AI
Date de télétransmission : 26/08/2020
Date de réception préfecture : 26/08/2020